



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE JEUDI 25 AVRIL 2024, À 11 H 00, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<i>Autres personnes</i>	<i>Titre</i>		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

24-04-104

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-04-105

2. Règlements d'emprunt 23-942, 23-943, 23-945, 23-946, 23-947 – financement par billets – adjudication

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	25 avril 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	2 mai 2024
Montant :	1 139 700 \$		

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 2 mai 2024, au montant de 1 139 700 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 – Banque Royale du Canada

82 900 \$	5,00000 %	2025
86 500 \$	5,00000 %	2026
90 800 \$	5,00000 %	2027
95 100 \$	5,00000 %	2028
784 400 \$	5,00000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,00000 %

2 – Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gaspésie

82 900 \$	5,02000 %	2025
86 500 \$	5,02000 %	2026
90 800 \$	5,02000 %	2027
95 100 \$	5,02000 %	2028
784 400 \$	5,02000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,02000 %

3 – Financière Banque Nationale Inc.

82 900 \$	5,00000 %	2025
86 500 \$	4,90000 %	2026
90 800 \$	4,80000 %	2027
95 100 \$	4,70000 %	2028
784 400 \$	4,70000 %	2029

Prix : 98,80400

Coût réel : 5,03893 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 2 mai 2024 au montant de 1 139 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 23-942, 23-943, 23-945, 23-946 et 23-947. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

24-04-106

3. Règlements d'emprunt 23-942, 23-943, 23-945, 23-946, 23-947 - concordance et financement de courte échéance relativement à un emprunt par billets

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-

des-Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 139 700 \$ qui sera réalisé le 2 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
23-942	179 200 \$
23-943	231 638 \$
23-945	278 658 \$
23-946	287 497 \$
23-947	162 707 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de *la Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 23-942, 23-943, 23-945, 23-946 et 23-947, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	82 900 \$	
2026.	86 500 \$	
2027.	90 800 \$	
2028.	95 100 \$	
2029.	99 700 \$	(à payer en 2029)
2029.	684 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 23-942, 23-943, 23-945, 23-946 et 23-947 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

24-04-107

4. Embauche de Guillaume Rioux au poste de préposé à la taxation

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-076 autorisant l'ouverture du poste de préposé à la taxation;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Guillaume Rioux au poste de préposé à la taxation et ce, à compter du 15 avril, à l'échelon 1, aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

24-04-108

5. Autorisation de présenter une demande d'aide financière FRR Volet 4 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Création du sentier mer et montagne

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour la création d'un sentier entre la mer et le mont Pointu dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

24-04-109

6. Autorisation de présenter une demande d'aide financière FRR Volet 4 de la MRC de la Haute-Gaspésie – Parc multisports

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter une demande pour bonifier les installations du parc multisports dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT les avantages significatifs d'un tel projet, soit l'amélioration de la qualité de vie et le maintien ou l'augmentation des services répondant aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que la Ville s'engage à participer au projet décrit en préambule de la présente résolution et à en assumer une partie des coûts à la dépense d'exercice et/ou à son surplus accumulé;

Que la Ville autorise madame Lucie Bélanger, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

24-04-110

7. Acceptation d'une soumission – Permafib – Grillage de protection pour la patinoire

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-042 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie

pour la bonification des installations de la patinoire extérieure au parc Gérard-Robinson;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Permafib pour l'achat et l'installation d'un grillage de protection autour de la patinoire au montant de 16 143,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

8. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-04-111

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 11h45.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
